



RAPPEL

La commune contribue au bon fonctionnement des associations de différentes façons :

- par des financements réguliers ou exceptionnels (subventions directes)
- par des mises à disposition gratuites de locaux (régulières ou ponctuelles)
- par des prestations (assumées par le personnel municipal) ou des prêts de matériel ou de mobilier, qui constituent des subventions indirectes.

Toutes ces contributions ont un coût et sont **révisables annuellement** en fonction de vos besoins réels



Joindre à la demande

- le compte-rendu d'activités
- le rapport financier
- un Relevé d'Identité Bancaire

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), (nom et prénom) _____

Représentant (e) légal(e) de l'association

Certifie que l'association est régulièrement déclarée

Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants

Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires

Demande une subvention municipale

Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le compte bancaire ou postal de l'association (joindre un RIB)

Fait le :

à :

Signatures

Trésorier(e)

Président(e)

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.